

Populations Autorisées pour la Vaccination en Officine

- 25 mars 2021 -

1. Exclusions :

1.1 Sont exclus de la prescription à l'officine :

- Les femmes enceintes,
- Les personnes présentant un trouble de l'hémostase,
- Les personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique.

1.2 Sont exclus de la vaccination à l'officine :

- Les personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique.

2. Autorisations :

2.1 Patients de 70 ans et plus (Conseiller plutôt une vaccination avec Cominarty de Pfizer)

2.2 Professionnels de Santé

2.3 Patients de 55 à 69 ans souffrant de comorbidités (Avec Astrazenecca)

Il s'agit des personnes souffrant d'une ou plusieurs comorbidités listées ci-dessous :

- Pathologies cardio-vasculaires
 - hypertension artérielle compliquée (notamment complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales),
 - antécédent d'accident vasculaire cérébral,
 - antécédent de coronaropathie,
 - antécédent de chirurgie cardiaque,
 - insuffisance cardiaque,
- Diabètes de type 1 et 2 ;

- Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale, notamment
 - broncho pneumopathie obstructive
 - insuffisance respiratoire,
 - asthme sévère,
 - fibrose pulmonaire,
 - syndrome d'apnées du sommeil,
 - mucoviscidose,
- Insuffisance rénale chronique dialysée ;
- Obésité avec indice de masse corporelle supérieure ou égale à 30 ;
- Cancer ou hémopathie maligne actif de moins de 3 ans ;
- Cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- Immunodépression congénitale ou acquise ;
- Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie ;
- Pathologies neurologiques
 - maladies du motoneurone
 - myasthénie grave,
 - sclérose en plaques,
 - maladie de Parkinson,
 - paralysie cérébrale,
 - quadriplégie ou hémiplégie,
 - tumeur maligne primitive cérébrale,
 - maladie cérébelleuse progressive.
- Troubles Psychiatriques
- Démence

2.4 Patients ayant une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19

Il s'agit des personnes adultes (18 ans et plus) :

- atteintes de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie,
- atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés,
- transplantées d'organes solides,
- transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques,
- atteintes de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes,
- atteintes de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection,
- atteintes de trisomie 21.